

# AVIS DE COURSE

## SOLO DEAUVILLE

### Le 14 avril 2018

La régates compte pour le TROPHEE VOILES OCEANES

Et pour le CHAMPIONNAT DU D.Y.C

Autorité Organisatrice

**Deauville Yacht Club**

#### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les règles Osiris Habitable 2018 et les Instructions de course qui seront disponibles sur le site du club et au secrétariat ;
- 1.5 Le règlement général du TROPHEE SOLO VOILES OCEANES.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte aux Solitaires exclusivement.
- 3.2 Elle est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum net de 8. Ces bateaux devront être équipés de l'armement nécessaire pour la navigation en zone semi hauturière (division 240).
- 3.3 Le Pilote automatique est autorisé
- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site du Deauville Yacht Club ([www.deauvilleyachtclub.fr](http://www.deauvilleyachtclub.fr)) et en envoyant les frais d'inscriptions requis soit par chèque, soit par virement au plus tard le 13 avril 2018.
  - International Account Bank Number (IBAN) : **FR76 1714 9402 0076 0011 6481 571**
  - Bank Identifier Code (BIC): **CCBPRPP149**  
Banque/Bank : **Crédit Maritime**
- 3.5 Les concurrents devront présenter : leur **LICENCE COMPETITION**, une autorisation parentale pour les mineurs et le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.6 L'Autorité Organisatrice est seule juge d'accepter ou refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **25 Euros par bateau.**

#### 5 et 6 Réservés

#### 7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : le vendredi 13 avril de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 19h00 au secrétariat du Deauville Yacht Club et le samedi 14 avril à partir de 8h00.

7.2

	<b>14 avril 2018</b>
Ouverture du Club	8h00
Briefing	9h15
Ouverture des portes	8h07
Signal d'avertissement de la première course du jour aux environs de la Trouville SW	11h00
Pleine Mer	10h30
Coefficient	78
Ouverture des portes le soir	20h25

7,3 Un diner est prévu le vendredi 13 avril à 19h30 au Deauville Yacht Club, 20 € par personne (hors consommations), réservation **obligatoire** avant le mercredi 11 avril...

7,4 Un diner est également prévu le samedi 14 avril après la régates, 20 euros par personne (Hors consommations), réservation **obligatoire** avant le mercredi 11 avril...

#### 8. Réservé

#### 9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et sur le site du Deauville Yacht Club ([www.deauvilleyachtclub.fr](http://www.deauvilleyachtclub.fr)).

#### 10. Réservé

#### 11. LES PARCOURS

11.1 Les parcours seront de type : Côtier ou Banane. Ils seront décrits dans les annexes aux IC.

11.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 12. Réservé

#### 13. CLASSEMENT

**La régates fait partie du Championnat du D.Y.C et du Trophée Voiles Océanes**

13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps Osiris.

13.3 Un seul classement sera établi, en temps compensé.

#### 15. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Capitainerie du Port municipal de Deauville, Tél. : 02 31 98 50 40.

Pour les concurrents participant à la régates, les places sont offertes.

**16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**18. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**19. RESULTATS et PRIX**

La proclamation des résultats aura lieu après la régata, lors du repas.

Trois prix seront distribués par tirage au sort, dont un bon de réduction de 25 % sur une voile à acheter à la voilerie All Purpose Manche Innovation....

**20. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Deauville Yacht Club**

Quai de la Marine, 14800 Deauville

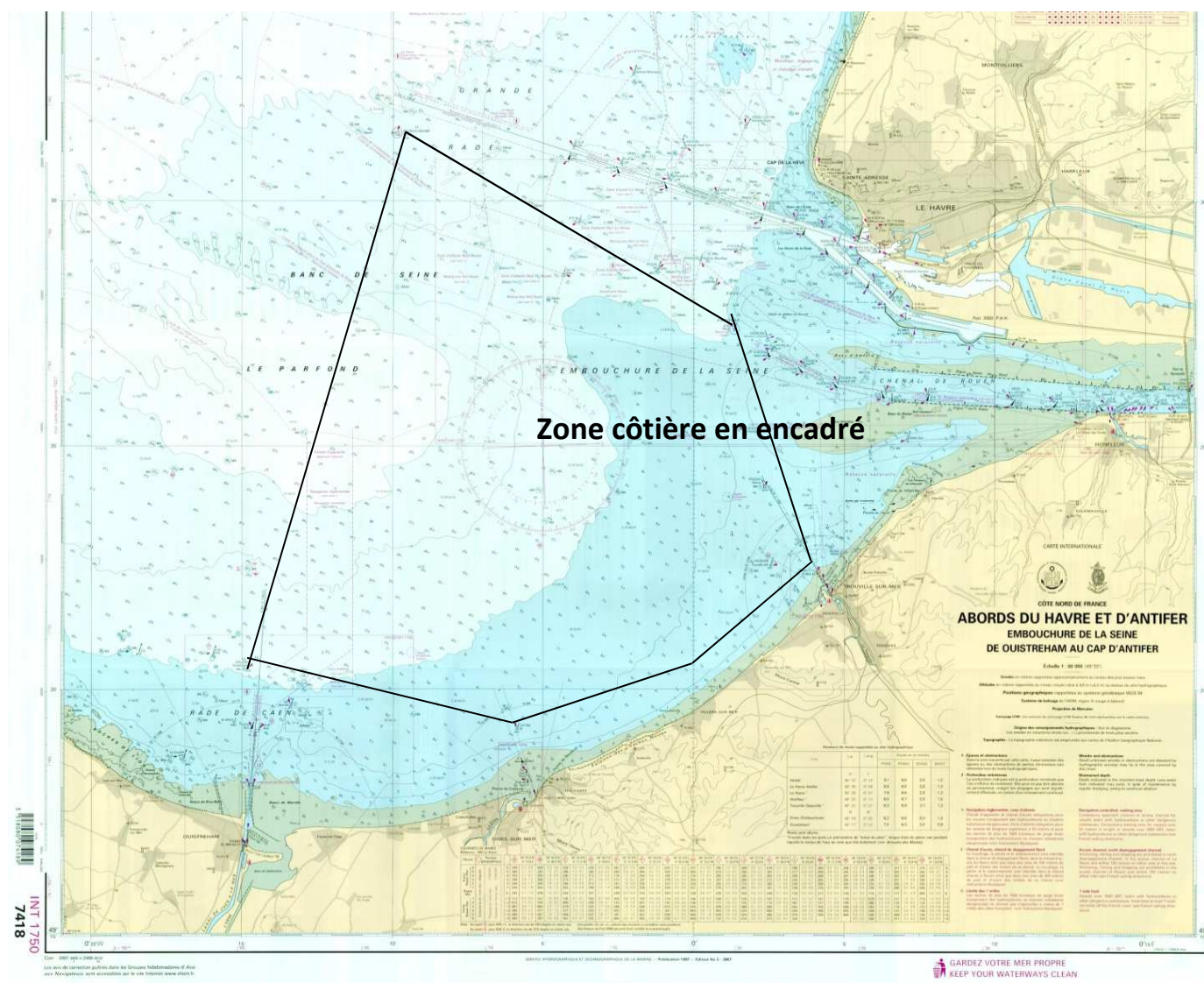
Tél. : 02 31 88 38 19 -

E-mail : [deauville.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:deauville.yacht.club@wanadoo.fr) Site internet [www.deauvilleyachtclub.fr](http://www.deauvilleyachtclub.fr)

## ANNEXE 1

### ZONE DE COURSE

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du canal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord Ouest).



### ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31,4 N	00°09,8 W
Ouistreham	49°20,500 N	00°14,7 W
DI	49°19,2 N	00°05,8 W
Deauville	49°22'400 N	00°04'100
RP	49°28'700 N	00°01'100 W